



# ATEE

## AGENTS ESSENTIELS AU BON FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Face à la pénibilité de notre métier : nous travaillons dans des conditions difficiles et dégradées. Nous sommes indispensables dans les collèges de la Ville de Paris, pour l'hygiène et la propreté des locaux, ainsi que pour le service de restauration et d'hébergement, l'accueil, la sécurité lors du remplacement du gardien et la maintenance de ces bâtiments .

Les ATEE ont un rôle socio éducatif important et font partie de la communauté éducative.

Or nous assistons à une remise en cause de leurs missions. La CGT affaires scolaires refuse catégoriquement l'externalisation de certaines missions et le recours à des prestataires extérieurs privés.

**La CGT s'inquiète de la montée de la précarité au sein des collèges et de l'impact de la triple hiérarchie (Dasco, Education nationale et Caisses des écoles) . CLARIFIONS LE ROLE DES ATEE QUAND ILS SONT SOUS L'AUTORITE FONCTIONNELLE DE LA CDE PENDANT LA RESTAURATION SCOLAIRE.**

**NON au sous-effectif  
OUI à plus de recrutement de fonctionnaires**

### **Revendiquons avec la CGT Affaires Scolaires :**

- Recrutement avec statut ;
- Augmentation des effectifs ;
- Une reconnaissance du métier et de la pénibilité ;
- Une amélioration des conditions de travail : des remplacements systématiques, des locaux adaptés, plus de matériels ;
- Respect des situations particulières (en cas d'AT, MP, TPT, préconisation médicale, inaptitude, reclassement,...) ;
- Non au frein des formations choisies par les agents ;
- Non à la polyvalence à excès ;
- Formation : proposer d'être tuteur sur la base de volontariat, formation numérique obligatoire ;
- Mise en place d'épreuve pratique dans les recrutements sans concours et dans les concours ;
- Intégrer pleinement les ATEE aux équipes et à la vie du collège ;
- Remplacement systématique des ATEE gardien.es lors de leurs absences.

---

**NOUS INVITONS TOUS LES ATEE TITULAIRES ET NON TITULAIRES À VENIR NOMBREUX À  
UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 10 MARS 2025 DE 9H À 11H OU DE 14H À 16H  
BOURSE DU TRAVAIL | SALLE LOUISE MICHEL (SOUS-SOL),  
3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU 75010 PARIS**

**POUR DÉBATTRE ET ÉCHANGER SUR LES REVENDICATIONS**



Cette AG est autorisée par l'administration.  
Pour plus d'informations, contactez nous au  
01.44.52.77.23 ou [cgtaffairescolaires@gmail.com](mailto:cgtaffairescolaires@gmail.com)